



Communiqué de presse

Grenoble, le 09 octobre 2026

Contact presse CHU

Zoé FERTIER

04.76.76.53.63 // zfertier@chu-grenoble.fr

Une nouvelle Équipe Mobile Accès Handicap au CHU Grenoble Alpes dans le cadre de l'expérimentation Handinnov 2

À l'occasion de la Journée mondiale du handicap, le CHU Grenoble Alpes présente l'Équipe Mobile Accès Handicap (EMAH), opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2026.

Cette équipe pluridisciplinaire a pour objectif de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap confrontées à une rupture ou à des difficultés dans leur parcours de soins.

Une équipe au service des patients, des aidants et des professionnels

L'EMAH accompagne les personnes en situation de handicap et leurs aidants, ainsi que les professionnels du CHU Grenoble Alpes et les professionnels de santé externes confrontés à une situation complexe. Cette équipe pluridisciplinaire est là pour accompagner les professionnels, les patients et les aidants et contribuer à rendre les parcours de soins plus accessibles, coordonnés et adaptés.

Elle peut notamment : évaluer les besoins, y compris en se déplaçant auprès du patient si nécessaire, accompagner les professionnels, les patients et les aidants dans la prise en charge, faciliter la collaboration entre les différents acteurs et coordonner les parcours de soins au sein du CHU Grenoble Alpes.

L'équipe est composée d'une infirmière de coordination, d'un médecin et d'une cadre, avec prochainement l'arrivée d'un-e ergothérapeute. L'équipe peut se déplacer dans un rayon d'environ 30 km autour de Grenoble et de La Tronche.

Une équipe inscrite dans une expérimentation nationale : Handinnov 2

La création de l'EMAH s'inscrit dans **Handinnov 2**, une expérimentation innovante menée dans le cadre de l'Article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2018 portée par la Clinique Bonneveine (Marseille) à laquelle le CHU Grenoble Alpes est associé grâce à une mise en relation de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet est le prolongement d'Handinnov 1 (2023-2025).

Le dispositif Article 51 permet, pour une durée limitée, de tester de nouvelles organisations et modalités de financement des soins. Ces expérimentations sont évaluées par un tiers indépendant afin d'éclairer les instances de gouvernance sur l'opportunité d'une éventuelle transposition du modèle testé dans le droit commun.



Handinnov vise à transformer l'organisation même du recours aux soins somatiques pour les personnes en situation de handicap en rupture de soins est la seule.

Ce projet Article 51 permet un financement selon 2 modalités, pour un total de 1,7 millions d'euros pour 5 ans :

- **Des crédits d'ingénierie** : au total, 269 407 € dédiés au CHUGA pour assurer chefferie de projet, coordination nationale, information, communication et formation
- **Un financement au forfait** : 4 types de forfaits selon le type d'épisode de soins (sans déplacement de l'EMAH, avec déplacement en interne, en externe, sans médecin)

Le CHU Grenoble Alpes projette une activité de 150 forfaits d'ici fin 2026, pour un objectif total d'inclusion de plus de 2 700 forfaits à la fin des 5 ans d'expérimentation.

Cette démarche porte une ambition commune : **faire évoluer l'organisation des soins pour mieux prévenir les ruptures de parcours et garantir un accès effectif aux soins somatiques pour les personnes en situation de handicap.**